



Rougeole

Aide mémoire sur les recommandations vaccinales et sur les mesures préventives autour d'un cas

→ Tableau 1 : Recommandations générales¹

Age de la vaccination	Vaccin
A 12 mois	1 ^{ère} dose du vaccin trivalent (contre Rougeole Rubéole Oreillons)
Entre 16 et 18 mois	2 ^e dose du vaccin trivalent (Respecter un intervalle d'au moins un mois entre les 2 doses)
Enfants et adolescents, et adultes nés depuis 1980	Ces personnes devraient avoir reçu au total deux doses de vaccin trivalent. Dans le cas contraire, effectuer un rattrapage : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} et 2^e dose de vaccin trivalent pour celles n'ayant reçu aucune dose auparavant ; • 2^e dose de vaccin trivalent pour celles n'ayant reçu qu'une 1^{ère} dose auparavant. (Respecter un intervalle d'au moins un mois entre les 2 doses)

→ Tableau 1 bis : Recommandations pour les groupes à risque¹

Groupe à risque	Vaccin
Nourrissons de moins de 12 mois qui doivent voyager	Lors d'un voyage dans un pays de circulation virale intense, la vaccination peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois : <ul style="list-style-type: none"> • Enfant entre 6 et 11 mois : une dose de vaccin monovalent (rougeole seule). Dans ce cas, l'enfant recevra par la suite deux doses de vaccin trivalent suivant les recommandations générales du calendrier vaccinal (<i>cf. plus haut</i>).
Voyageurs âgés de 12 mois et plus ²	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du calendrier vaccinal selon les recommandations générales (<i>cf. plus haut</i>). Pour les personnes nées avant 1980, sans antécédent de rougeole et se rendant dans un pays de circulation virale intense, l'administration d'une dose de vaccin peut se discuter.
Professionnels de santé et personnels en charge de la petite enfance, en formation, à l'embauche ou en poste. Les personnels des services accueillant des sujets à risque de rougeole grave doivent être vaccinés en priorité.	<ul style="list-style-type: none"> • nés en 1980 ou après, mise à jour du calendrier vaccinal selon les recommandations générales (<i>cf. plus haut</i>). • nés avant 1980, non vaccinés et sans antécédent connu de rougeole ou de rubéole : une dose de vaccin trivalent. Les personnes travaillant dans les services accueillant des patients à risque de rougeole grave (immunodéprimés) devraient être vaccinées en priorité.

La vaccination anti-rougeoleuse est déconseillée pendant la grossesse, cependant, une vaccination réalisée accidentellement chez une femme enceinte ne doit pas conduire à un avis d'interruption médicale de grossesse.

Recommandations particulières autour d'un cas de rougeole : dans le cadre de l'objectif d'élimination de la rougeole, des mesures vaccinales particulières pour les personnes réceptives exposées à un cas sont recommandées. Se reporter à la circulaire du 4 novembre 2009 de la Direction générale de la Santé : www.sante.gouv.fr/rougeole-oreillons-rubeole.html.

1 - Nouveau calendrier vaccinal 2015 : www.sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal.html

2 - Recommandations sanitaires pour les voyageurs, disponible sur www.invs.sante.fr

→ Tableau 2 : Mesures préventives vaccinales pour les personnes exposées à un cas de rougeole

Ces mesures concernent les contacts autour :

- d'un cas clinique ou confirmé biologiquement pour les contacts proches
- d'un cas confirmé biologiquement dans les autres collectivités

Remarques préliminaires : ces mesures sont à prendre idéalement dans les 72 heures suivant le contage présumé. Lorsque la situation requiert deux doses, l'intervalle entre les doses sera de un mois au moins.

Vaccination des sujets contacts potentiellement réceptifs³ à la rougeole :

- **Enfants âgés de 6 à 11 mois :** une dose de **vaccin monovalent** (l'enfant recevra par la suite deux doses de vaccin **trivalent** ROR suivant les recommandations du calendrier vaccinal : 1^{ère} dose à l'âge de 12 mois, 2^e dose entre 16 et 18 mois). En l'absence, voir Tableau 4 : Immunoglobulines après exposition à un cas **confirmé** ;
- **Personnes ayant plus de 1 an et nées depuis 1980 :** mise à jour du **calendrier vaccinal** pour atteindre au total deux doses de vaccin trivalent⁴. En l'absence, voir Tableau 4 : Immunoglobulines après exposition à un cas **confirmé** ;
- **Professionnels de santé ou personnel en charge de la petite enfance,** sans antécédent de rougeole ou n'ayant pas reçu deux doses de vaccin trivalent, quelle que soit leur date de naissance : **une dose de vaccin trivalent**⁵. En l'absence, voir Tableau 4 : Immunoglobulines après exposition à un cas **confirmé** ;

L'administration d'une dose de vaccin, telle que préconisée ci-dessus, réalisée dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas peut éviter de plus la survenue de la maladie. Elle reste préconisée même si ce délai est dépassé.

→ Tableau 3 : Mesures préventives vaccinales concernant les contacts proches et en collectivité, exposés à un cas de rougeole en situation de cas groupés⁵ confirmée par l'ARS

En situation de cas groupés, des mesures vaccinales particulières et supplémentaires sont proposées. Elles reposent sur la notion qu'en situation épidémique, la plupart des cas sont confirmés épidémiologiquement et que la valeur prédictive positive du diagnostic clinique est plus élevée qu'en situation endémique. **La vaccination est ainsi recommandée aux contacts proches et en collectivité sans attendre les résultats de laboratoire.**

En plus des recommandations autour d'un cas, toutes les personnes, y compris celles nées avant 1980, sans antécédent connu de rougeole devraient compléter leur vaccination jusqu'à obtenir en tout deux doses de vaccin trivalent.

De la même manière, l'administration d'une dose de vaccin, telle que préconisée ci-dessus, réalisée dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas peut éviter la survenue de la maladie. Elle reste préconisée même si ce délai est dépassé.

Dans tous les cas, lorsque la situation requiert deux doses, l'intervalle entre celles-ci sera de un mois au moins.

Définition des sujets contacts

Parmi les personnes ayant côtoyé le malade **pendant sa période de contagiosité** (5 jours avant, jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption), sont pris en compte :

- **Les contacts proches**
 - > Entourage familial (personnes de la famille vivant sous le même toit) ;
 - > Enfants et adultes de la même section en crèche ou en halte garderie ;
 - > Enfants et adultes exposés au domicile de garde quand le cas est gardé par une assistante maternelle.
- **Les contacts dans les autres collectivités :** personne, enfant ou adulte, ayant partagé la même collectivité, notamment :
 - > École, collège, lycée, internat, lieu de travail... : personnes ayant fréquenté de manière concomitante les mêmes locaux que le malade (classe, cantine, dortoir, bureau...), quelle que soit la durée.

3 - Sujet sans antécédent certain de rougeole ou n'ayant pas reçu deux doses de vaccin

4 - La vaccination antirougeoleuse est déconseillée pendant la grossesse, cependant, une vaccination réalisée accidentellement chez une femme enceinte ne doit pas conduire à un avis d'interruption médicale de grossesse

5 - Un cas groupé se définit comme la survenue de 3 cas ou plus de rougeole parmi lesquels au moins un cas a été confirmé biologiquement dans une même zone géographique (commune, arrondissement, département), sur une période de temps limitée (quelques jours voire quelque semaines). Le nombre de cas est ramené à 2 cas ou plus si les cas fréquentent une même collectivité (école, colonie de vacances, crèche..).

→ Tableau 4 : Immunoglobulines (IG) polyvalentes en post-exposition à un cas confirmé⁶

- L'intérêt de l'administration d'une seule injection d'immunoglobulines (IG) polyvalentes après exposition à un cas confirmé est évalué au cas par cas en liaison avec un service hospitalier (pédiatrie ou infectiologie). Pour être efficaces, les IG doivent être administrées dans les 6 jours qui suivent le contagé. Leur administration se fait par voie intraveineuse et nécessite une courte hospitalisation. On considère que la protection conférée par les IG est d'environ un mois.
- Les IG polyvalentes sont recommandées⁷ après exposition à un cas confirmé pour :
 - > La femme enceinte non vaccinée et sans antécédents de rougeole ;
 - > Le sujet immunodéprimé, quel que soit son statut vaccinal et ses antécédents avérés de rougeole ;
 - > Les enfants de moins de 6 mois dont la mère présente une rougeole ;
 - > Les enfants de moins de 6 mois dont la mère n'a pas d'antécédent de rougeole et n'a pas été vaccinée (dans le doute, une sérologie maternelle IgG peut être demandée en urgence) ;
 - > Les enfants âgés de 6 à 11 mois non vaccinés en post-exposition dans les 72 heures après contact (cf. tableau 2), quel que soit le statut vaccinal de la mère ou ses antécédents de rougeole.

Après avoir reçu des IG pour une exposition à la rougeole, une vaccination avec le vaccin trivalent est recommandée aux âges prévus par le calendrier vaccinal (cf. tableau 1). Un délai d'au moins 9 mois après l'administration des IG sera respecté (cf. avis du HCSP du 16 avril 2012 ci-dessous).

Pour en savoir plus :

- Avis du HCSP du 16 avril 2012, relatif au délai à respecter entre l'administration d'IG polyvalentes en post-exposition de la rougeole et du vaccin trivalent ROR : www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspa20120416_delairougror.pdf
- Sur le site de l'Ansm : Rubrique Immunoglobulines dans le cadre du protocole thérapeutique temporaire (PTT) [www.ansm.sante.fr/Dossiers-thematiques/Referentiels-de-bon-usage-des-medicaments/Immunoglobulines/\(offset\)/8](http://www.ansm.sante.fr/Dossiers-thematiques/Referentiels-de-bon-usage-des-medicaments/Immunoglobulines/(offset)/8)

Pour en savoir plus :

- Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes : www.sante.gouv.fr/rougeole-oreillons-rubeole.html
- InVS : www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole
- Assurance maladie : <http://www.ameli-sante.fr/enfant/rougeole/vaccin-rougeole/vaccin-rougeole.html>
- Haut Conseil de la santé publique : www.hcsp.fr
- Avis du HCSP du 16 avril 2012, relatif au délai à respecter entre l'administration d'IG polyvalentes en post-exposition de la rougeole et du vaccin trivalent ROR : www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspa20120416_delairougror.pdf
- Sur le site de l'Ansm : Rubrique Immunoglobulines dans le cadre du protocole thérapeutique temporaire (PTT) [www.ansm.sante.fr/Dossiers-thematiques/Referentiels-de-bon-usage-des-medicaments/Immunoglobulines/\(offset\)/8](http://www.ansm.sante.fr/Dossiers-thematiques/Referentiels-de-bon-usage-des-medicaments/Immunoglobulines/(offset)/8)

6 - Définition de cas sur le site de l'InVS : www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole

7 - Plan d'élimination de la rougeole et de la rubéole congénitale en France 2005-2010, validé par le CSHPF 18/03/2005